

# LES ACTIVITÉS : LA JUSTICE, PRINCIPES ET ORGANISATION





## LES PRINCIPES DE LA JUSTICE

MAINTENANT QUE NOUS AVONS TROUVÉ LES TEXTES DE RÉFÉRENCE, TROUVE LE PRINCIPE CORRESPONDANT À CHAQUE ARTICLE

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN (1789)	LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (1948)	LES GRANDS PRINCIPES DE LA JUSTICE
ART.7 :		
ART. 8 :		
ART.9 :		
	ARTICLE 8 : LES COUPABLES ONT DROIT À UN RECOURS (UN AUTRE JUGEMENT) APRÈS LEUR JUGEMENT	DROIT D'AVOIR UN RECOURS
	ART.9 :	
	ART.10 :	
	ART.11 :	

## ... ET POUR LES MINEURS

### CAS 1 : COMMENT PUNIR LES MINEURS DÉLINQUANTS

Damien, 17 ans, a commis de nombreux vols. Il est entré par effraction dans le local d'une association. Il adit avoir joué avec une bouteille d'essence et avoir été surpris par (...) les dégâts qu'il a commis.

Damien est condamné à six mois de prison ferme et six avec sursis et mise à l'épreuve.

D'après l'Actu, juin 2004

Cinq jeunes ayant tiré à la carabine à plomb sur des voitures ont effectué leur réparation auprès d'une association de prévention routière (...) Ils ont été initiés au geste de base du secourisme. Ensuite ils ont été mis en position de responsabilité lors de la finale départementale des pistes de prévention routière (...) Les cinq jeunes envisagent de passer leur brevet de secourisme.

Les mineurs devant la loi, TDC n° 844, juin 2004

Sept mineurs délinquants sont placés par des juges pour enfants sous la surveillance d'une vingtaine d'éducateurs. Les fenêtres de leur chambre sont sous alarme. Ils doivent être accompagnés par un adulte lors des promenades dans le jardin. Chaque jour, ils suivent des cours de français, de maths, d'informatique. Le reste de la journée, place aux ateliers musique ou peinture et aux cours de sport.

D'après l'actu, novembre 2003

### CAS 2 : TEXTE DE RÉFÉRENCE.

« Les Etats parties garantissent à l'enfant... le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant... A cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire le concernant... »

Convention sur les droits de l'enfant, 1989, art. 2.

### CAS 3 : LE RÔLE DU JUGE DES ENFANTS

La justice a étendu son domaine d'intervention à l'enfance en danger (60% de l'activité d'un juge pour enfants). L'assistance éducative peut être ordonnée à la demande de l'enfant. Les signalements sont adressés au procureur de la République chargé des mineurs (...) Il informe les parents du contenu du signalement et (...) des éléments concernant des faits de maltraitance. Il peut ordonner une mesure éducative en milieu ouvert d'une durée maximale de deux ans. Cette mesure permet de maintenir l'enfant dans son milieu familial. Le travailleur social (éducateur ou assistante sociale) rend régulièrement compte au juge du déroulement de la mesure. En cas de danger grave, le juge peut décider d'éloigner l'enfant de son milieu (placement)

La justice et l'enfant, TDC, novembre 1999.

### REMP LIS MAINTENANT LE TABLEAU

CAS 1	CAS 2	CAS 3
RÔLE DE LA JUSTICE :	RÔLE DE LA JUSTICE :	RÔLE DE LA JUSTICE :
QUELS DROITS ?	QUELS DROITS ?	QUELS DROITS ?

# LES DIFFÉRENTS TRIBUNAUX ET LEUR FONCTION

EXEMPLES DE CAS FAISANT INTERVENIR LA JUSTICE À REPLACER DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS :

surendettement  
 assassinat  
 conduite en état d'ivresse  
 décès accidentel dans un hopital  
 divorces  
 contestation entre un contribuable et son percepteur

loyer impayé  
 vol  
 licenciement jugé abusif par un ouvrier  
 viol  
 rapt d'enfant  
 petit excès de vitesse  
 noyade dans une piscine

contestation au sujet d'un héritage  
 problèmes de terrain entre voisins  
 attaque à main armée  
 tapage nocturne  
 problèmes liés à une adoption  
 litiges entre commerçants sur le non respect de la concurrence

JUSTICE CIVILE			JUSTICE PÉNALE			JUSTICE ADMINISTRATIVE
TRIBUNAL D'INSTANCE	TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE	TRIBUNAL SPÉCIALISÉ	TRIBUNAL DE POLICE (1)	TRIBUNAL CORRECTIONNEL (2)	COURS D'ASSISE (3)	TRIBUNAL ADMINISTRATIF
	Problèmes liés à une adoption		Petit excès de vitesse			
Loyer impayé		Licenciement jugé abusif par un ouvrier			Viol	Décès accidentel dans un hôpital
RÔLE			RÔLE			RÔLE

## POUR LES MINEURS, UNE JUSTICE ADAPTÉE

QUESTIONS ?	UN MINEUR EST-IL RESPONSABLE DE CES ACTES ?	QUELS TRIBUNAUX JUGENT LES MINEURS ?	QUELLES SONT LES SANCTIONS ET LES PEINES POUR LES MINEURS ?
DOCUMENT	<p style="text-align: center;"><b>LE CAS DE NAÏMA</b></p> <p>Naïma et sa mère sont convoquées ensemble chez le procureur. Naïma, 13 ans, s'est violemment bagarrée avec deux filles de son collège, parce que l'une d'elles lui avait marché sur les pieds. Elle avoue son geste, lorsque sa mère intervient : " ce n'est qu'une histoire de gosses, ce n'est pas normal d'aller à la police et au parquet pour cela, ce n'est pas grave..."</p> <p>Le procureur : " Votre fille n'a pas à se faire justice elle-même. S'il y avait eu des blessés ? "</p> <p>Le dialogue est difficile, et la mère avoue qu'elle n'a pas le temps de s'occuper de sa fille. Le juge lui rappelle le Code ainsi que la sanction qu'elle peut encourir : 2 ans d'emprisonnement et 200 000 francs d'amende. Un peu souflée, la mère de Naïma a écouté. Sa fille sort du bureau avec l'obligation de ne pas récidiver sous trois mois.</p> <p style="text-align: right;">D'après <i>Le Monde</i>, 15 janvier 1998. Manuel Education civique Bordas page 55.</p>	<p style="text-align: center;"><b>INFRACTIONS :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>CRIMES (INFRACTIONS LES PLUS GRAVES) :</b> Viol, homicide volontaire, tentative ou complicité de meurtre, trafic ou production de drogue, vol à main armée...</p> <p style="text-align: center;"><b>JURIDICTIONS :</b> Cour d'assise des mineurs (pour les mineurs de plus de 16 ans) ou tribunal pour enfants (pour les mineurs de moins de 16 ans)</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;"><b>DÉLITS (MOINS GRAVES QUE LES CRIMES) :</b> Vol, tentative ou complicité de vol, recel d'objets volés, dégradations, menaces, racket, agressions sexuelles autres que le viol...</p> <p style="text-align: center;"><b>JURIDICTIONS :</b> Juge des enfants ou tribunal pour enfants selon la gravité des faits et les antécédents des mineurs.</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;"><b>CONTRAVENTIONS (INFRACTIONS LES MOINS GRAVES)</b> Violences légères n'ayant pas entraîné d'incapacité pour la victime, tapage nocturne, conduite d'un cyclomoteur sans casque, conduite sans permis...</p> <p style="text-align: center;"><b>JURIDICTIONS :</b> Juge des enfants ou tribunal de police ou juge de proximité</p> <p style="text-align: right;">www.justice.gouv.fr</p>	<p style="text-align: center;"><b>LES MESURES ÉDUCATIVES :</b></p> <p>Réparation des torts causés à la victime ou à la collectivité, suivi par un éducateur sous forme de liberté surveillée ou placement dans un centre d'accueil ou dans un lieu éducatif.</p> <p style="text-align: center;"><b>LES SANCTIONS ÉDUCATIVES :</b></p> <p>Confiscation des objets ayant servi à l'infraction, interdiction de paraître dans les lieux où l'infraction a été commise, interdiction de rencontrer les victimes ou les complices, proposition de réparation des dommages causés ou obligation de suivre un stage d'éducation civique.</p> <p style="text-align: center;"><b>LES PEINES ENCOURUES :</b></p> <p>Amende, prison, amende et prison. Dans tous les cas les peines sont divisées par deux car les mineurs bénéficient de « l'excuse de minorité ». Si la peine risquée est la prison à perpétuité, la peine est ramenée à vingt ans.. Après seize ans, le juge peut refuser « l'excuse de minorité » et infliger la sanction entière.</p> <p style="text-align: right;">Code Junior, Dalloz, 2005</p>
RÉPONSE EN TROIS OU QUATRE PHRASES			

# LA JUSTICE ET LA POLICE

## CINQ FAITS DIVERS (MANUEL D'EDUCATION CIVIQUE)

Texte 1 : Double assassinat du Portel : la reconstitution sous haute surveillance policière a été organisée par le SRPJ (Service Régional de la Police Judiciaire) de Lille à la demande du juge d'instruction et en présence des avocats des parties civiles.

Texte 2 : Cannes : 12 millions de francs de bijoux volés dans une villa. Les propriétaires ont avisé le commissariat voisin qui a transmis le dossier au SRPJ, saisi par le parquet. L'enquête s'annonce très difficile car les policiers ne disposent que de très peu d'éléments.

Texte 3 : Quatre trafiquants de drogue ont été pris en flagrant délit par une patrouille de la BAC (Brigade anti-criminelle) de Lyon qui les surveillait depuis quatre mois. Ils ont été placés en détention provisoire sur réquisition (avis motivé) du procureur de la République.

Texte 4 : Un automobiliste renverse un piéton et s'enfuit. Repéré par des passants, il a été finalement interpellé et placé en garde à vue où l'OPJ (officier de police judiciaire) l'a interrogé.

Texte 5 : Des voisins en colère, agacés par les aboiements d'un chien, parfois attaqués et mordus par lui, se sont rendus au commissariat du quartier pour porter plainte contre le propriétaire de Max, un énorme chien-loup.

## GRÂCE AUX CINQ FAITS DIVERS, TROUVE LE RÔLE DE LA POLICE ET DE LA JUSTICE

TEXTE	RÔLE DE LA POLICE	RÔLE DE LA JUSTICE	LES DEUX TRAVAILLENT-ILS EN COMMUN
1			
2			
3			
4			
5			

## ENCORE D'AUTRES CAS...

<p style="text-align: center;">DOC.</p>	<p style="text-align: center;"><b>CONFLIT ENTRE UN PARTICULIER ET UN ENTREPRENEUR.</b></p> <p>M. et Mme. G. sont désespérés. Ils ont confié à une entreprise les travaux de réfection de leur petite maison mais n'ont eu que des ennuis depuis : mauvaise exécution du toit, fuite, non conformité de la terrasse et bien sûr des frais énormes. Ils reculent devant l'idée d'un procès. Leur voisin leur conseille de faire appel à un huissier qui fera un constat, les informera et trouvera peut-être un accord à l'amiable avec l'entrepreneur.</p> <p style="text-align: right;">Cahier TP Education civique Belin page 58.</p>	<p style="text-align: center;"><b>UNE AFFAIRE DE DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL.</b></p> <p>M. et Mme. J. ont divorcé depuis 1994 par consentement mutuel mais très vite la situation est devenue conflictuelle au sujet de la garde des enfants. Il faut trouver une solution rapide dans l'intérêt de tous. On ne va tout de même pas se faire un procès ! « Savez-vous qu'il existe depuis 1976 des conciliateurs bénévoles, gratuits et agréés par la cour d'appel pour vous aider à trouver une solution ? ». Un arbitre ! L'idée est bonne. « La liste est au Palais de Justice. Appelez donc l'un d'entre eux ! » conseille la maman de Mme. J.</p> <p>Mme. A., ancienne avocate en retraite, a su trouver une solution pour les mettre d'accord. Trois réunions tout de même ont été nécessaires. Mais quel soulagement !</p> <p style="text-align: right;">Cahier TP Education civique Belin page 58.</p>	<p style="text-align: center;"><b>LE POINT DE VUE D'UNE JEUNE FILLE.</b></p> <p>J'ai été placée en garde à vue pour des vols à l'étalage commis avec un copain. Je n'avais qu'une envie : sortir du commissariat. Lorsqu'on m'a proposé du travail de réparation, j'ai aussitôt accepté. Je ne réalisais pas si les vingt heures que je devais faire représentaient beaucoup, mais je les vivais comme une sanction. Dès la sortie du commissariat, j'ai compris que j'avais échappé à un procès et j'en ai été heureuse. (...). Je savais que j'échappais à une inscription sur mon casier judiciaire. De plus, je trouvais la décision prise équilibrée et justifiée (...)</p> <p>Le travail lui-même a été vécu comme une contrainte (...) Mais cette expérience m'a été positive.</p> <p style="text-align: right;">Extrait de <i>Justice</i>, revue du syndicat de la magistrature</p>
<p style="text-align: center;">COMMENT FAIRE AUTREMENT ?</p>			

<p>DOC.</p>	<p style="text-align: center;"><b>LE CAS VANESSA</b></p> <p>Vanessa n'a pas eu de chance. (...) Elle avait réussi son passage en première et avait même trouvé un job au mois de juillet pour se payer des vacances en Corse. Elle connaissait le patron du restaurant pour y avoir déjeuné. C'est lui qui lui avait proposé de venir. Vanessa n'avait pas pensé à demander un contrat de travail. C'était la première fois qu'elle travaillait (...) Le premier soir (...) la salle ne désemplissait pas. (...) Les ennuis commencèrent une semaine plus tard. Un matin, elle se coince la main dans une plaque chauffante qu'elle a l'habitude de mettre en marche en arrivant. La pharmacienne d'à côté l'envoie chez un médecin. Lorsqu'elle retourne à la boutique, l'accueil est plutôt glacial. Elle montre sa main, explique son retard. Rien à faire. « Tu pars sans rien dire ». (...)</p> <p>Son père expliqua la situation à un collègue qui a été élu conseiller aux prud'hommes. « Elle est encore mineure, elle n'a pas eu la présence d'esprit de demander un contrat écrit ». On était fin juillet. « Le jugement n'aura sûrement pas lieu avant septembre » prévient le conseiller, « mais vous pouvez essayer une conciliation avec l'employeur dès que vous aurez saisi le conseil. Ca ne vous coûtera rien. Il suffit d'aller au greffe des prud'hommes » [...]</p> <p>Deux jours plus tard, le patron du fast-food recevait une lettre recommandée, le convoquant au bureau de conciliation. Vanessa et son père s'y sont retrouvés avec le patron qui semblait agacé mais finalement, il accepta de régler sa semaine à Vanessa et de faire une déclaration d'accident du travail.</p> <p style="text-align: right;">Source : Manuel Education civique Hachette page 49.</p>	<p style="text-align: center;"><b>QU'EST-CE QUE LA MÉDIATION JUDICIAIRE ?</b></p> <p>Lorsque le juge est saisi d'un litige, il peut proposer aux personnes en conflit de résoudre à l'amiable leurs difficultés grâce à l'intervention confidentielle d'une personne neutre, indépendante et qualifiée appelée « médiateur ».</p> <p>Le rôle du médiateur n'est ni de trancher ni de déterminer une responsabilité, mais d'amener les personnes à renouer le dialogue (...) et à rechercher elles-mêmes les bases d'un accord durable et acceptable qui tient compte des besoins et des intérêts de chacun (...) Une médiation judiciaire peut être proposée en cas de litige :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entre voisins (nuisance, tapage nocturne).</li> <li>- entre un propriétaire et un locataire.</li> <li>- entre un commerçant et un consommateur.</li> <li>- entre un employeur et un salarié.</li> <li>- entre les membres d'un couple.</li> </ul> <p style="text-align: right;">La médiation judiciaire en matière civile, 2003.</p>
<p>COMMENT FAIRE AUTREMENT ?</p>		

# UN PROCÈS EN COURS D'ASSISES

LIS LES DOCUMENTS PUIS RÉPOND AUX QUESTIONS

## CORPUS DOC. : LES ÉTAPES D'UN PROCÈS EN ASSISES

### Document 1

Devant les assises des Yvelines à Versailles, le  **juge d'instruction**  affirme à la barre que l'infirmière avait commis des assassinats. Assise à côté de son avocat, l'ex-infirmière est accusée de l'assassinat de sept patients du service de l'hôpital de neuro-pneumologie de Mantes-la-Jolie entre 1997 et 1998.

D'après <http://archo.nouvelobs.com>, janvier 2003.

### Document 2

La direction de l'hôpital du Chesnay demande [par une lettre au procureur de la République] une enquête judiciaire dont le motif apparent est celui de circonscrire une rumeur [...] sur des actes d'**euthanasie** attribués à une infirmière.

M. Bineau, <http://monsieur.wanadoo.fr/HelpChristineMalevre> : site de soutien aux infirmières faisant l'objet de campagnes médiatiques dans le cadre d'affaires les mettant en cause, 16 avril 2003.

### Document 3

a) Après avoir fait **appel**, Christine Malèvre sera rejugée à partir d'aujourd'hui, 2 octobre 2003, après neuf mois d'incarcération pour les sept cas, avec une défense renforcée devant la cour d'assises de Paris.

D'après [www.radiofrance.fr](http://www.radiofrance.fr)

b) À l'issue de quelque huit heures de délibération, la cour d'assises d'appel de Paris a condamné, le 15 octobre vers minuit, Christine Malèvre à douze ans de détention pour l'assassinat de six de ses patients, une peine plus lourde que celle prononcée en janvier dernier.

[www.lexpress.presse.fr](http://www.lexpress.presse.fr)

### Document 4

« Quand le dossier a été ouvert, je pensais que c'était une affaire d'**euthanasie** » [...] Le  **juge d'instruction**  a révisé son jugement au fur et à mesure des avancées de l'enquête [...]. Le dossier à charge est constitué.

[www.radiofrance.fr](http://www.radiofrance.fr)

### Document 5

Poursuivie pour assassinats, elle [Christine Malèvre] encourt la réclusion criminelle à perpétuité. Surtout quand les expertises techniques montreront que l'infirmière ne peut avoir augmenté par accident, [...] la dose de morphine d'un malade qui en décédera.

[...] Le commandant Alain Lepache, à l'époque enquêteur au SRPJ (Service de renseignements de la police judiciaire) de Versailles, a commenté : « Quand Mme Malèvre n'était pas là, il y avait moins de décès ». Son témoignage risque de peser lourd [sur les neuf jurés] vendredi lors du délibéré de la cour d'assises des Yvelines.

M. Bineau, <http://monsieur.wanadoo.fr/HelpChristineMalevre>

### Document 6

Christine Malèvre qui a reconnu avoir aidé deux des sept malades à mourir, a été condamnée à dix ans de prison le 31 janvier 2003 par le jury des assises de Versailles.

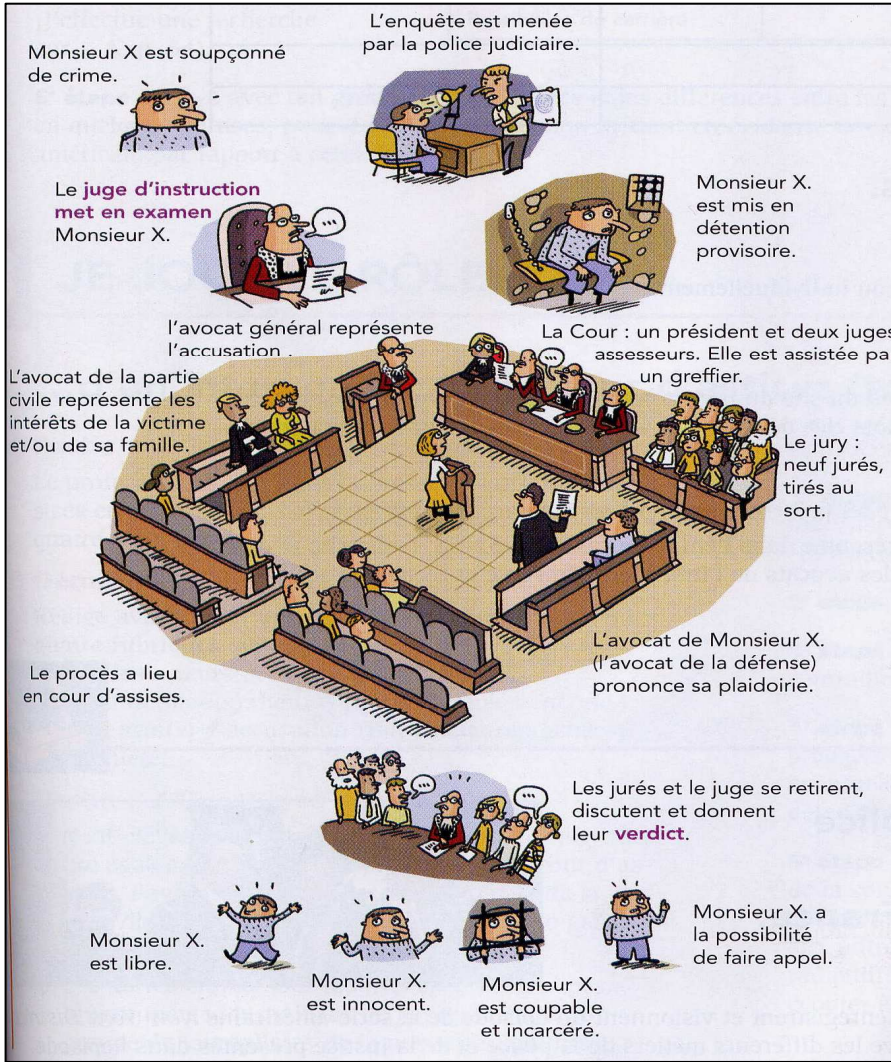
D'après [www.radiofrance.fr](http://www.radiofrance.fr)

## QUESTIONS :

1. En t'aidant du cours sur les différents tribunaux, rappelle le genre de procès jugé en assises.....
2. En t'aidant du dessin représentant le fonctionnement d'un procès en assises, donne un titre à chaque texte. Chaque titre correspondra à une étape du procès.
3. Remets les différents documents dans l'ordre.

Tu t'aideras du tableau suivant :

NUMÉRO DU TEXTE	TITRE : ÉTAPE DU PROCÈS	ORDRE CHRONOLOGIQUE
1		
2		
3		
4		
5		
6		



### LE FONCTIONNEMENT D'UN PROCÈS EN ASSISES

- Selon ce dessin, qui juge l'affaire ?  
.....  
.....  
.....
- Qui sont les personnes présentes pour un procès en appel ?  
.....  
.....  
.....
- Comment est choisi le jury ?  
.....  
.....  
.....
- Comment les membres du jury prennent-ils la décision du verdict ?  
.....  
.....  
.....
- Trouves-tu quelque chose d'étonnant dans ce procès ?  
.....  
.....  
.....

### ETRE JURÉ : UN DEVOIR CIVIQUE

Vous jurez et promettez d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges qui seront portées contre X, de ne trahir ni les intérêts de l'accusé, ni ceux de la société qui l'accuse, de ne les communiquer avec personne (...) de n'écouter ni la haine ou l'affection, de vous décider d'après les arguments de l'accusation et de la défense, suivant votre conscience et votre intime conviction avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme (...) et de conserver le secret des délibérations (...).

Article 304 du Code Pénal

- Quelles sont les qualités d'un juré ?  
.....  
.....
- Pourquoi ne peut-il pas faire n'importe quoi ?  
.....  
.....



## COMMENT FAIRE APPEL ?

AUJOURD'HUI, EN AUTONOMIE, TU VAS CHERCHER DES INFORMATIONS SUR UN SITE INTERNET AFIN DE REMPLIR UN PLAN BULLE.

Trouve le site « **ado justice** » sur internet et vas-y.

Trouve ensuite, dans le sommaire à gauche, « **les voies de recours** »

Tu es sur la bonne page désormais. Tu peux donc répondre aux questions suivantes :

Quels sont les textes qui donnent le droit de faire appel ?

- .....

- .....

Que veut dire faire appel ? .....

.....

Où peut-on faire appel ? .....

Quels sont les deux types de Cour d'appel ?

- .....

- .....

Que faire lorsque l'on est insatisfait du jugement en appel ? .....

.....

Quel est le rôle de ces deux tribunaux ? .....

.....

Que faire lorsque l'on n'est toujours pas satisfait ? .....

.....

Transforme sur la page de gauche de ton cahier, ces réponses en plan bulle. La bulle centrale est le sujet : Comment faire appel ?